

Paris, le 23 mai 2018

Soins non programmés : oui à une responsabilisation collective territoriale, non à une obligation individuelle de garde

Le député Thomas Mesnier a rendu hier son rapport sur l'organisation des soins non programmés à la ministre Agnès Buzyn.

Certaines recommandations de ce rapport vont dans le bon sens, comme la nécessité de soutenir les professionnels de santé qui s'engagent dans la réponse aux premiers soins, ainsi que toutes les mesures facilitant l'information de la population. Néanmoins, étant donné la crise actuelle de la médecine libérale et le manque de moyens alloués pour assurer ses missions, les médecins libéraux ne toléreront pas le retour d'une obligation individuelle de garde.

La CSMF tient à rappeler que les médecins libéraux assurent déjà une grande partie des soins non programmés dans leurs cabinets, ainsi qu'au travers de la permanence des soins et de la régulation libérale (nuits et week-ends), tant en médecine générale qu'en pédiatrie ou dans d'autres spécialités.

S'apercevoir aujourd'hui de dysfonctionnements est paradoxal quand on sait que les ARS n'ont eu de cesse de supprimer des lignes de garde et de réduire les budgets alloués à la PDSA ces dix dernières années. Ce mouvement a été amplifié par le manque de médecins dans certains territoires. Le manque d'attractivité de l'exercice libéral et le manque de moyens attribués à la médecine libérale expliquent la situation actuelle. Les gouvernements successifs en portent une lourde responsabilité.

Solliciter aujourd'hui les médecins pour assumer la réponse territoriale pour la prise en charge des soins non programmés va nécessiter un changement complet d'orientation dans l'attribution des moyens, à l'inverse de ce qui s'est fait depuis de nombreuses années.

Il est donc urgent de :

1. Mettre en place rapidement le numéro unique 116 117 pour recourir à la médecine de première ligne. L'idée d'un numéro unique en santé risque d'aggraver les dysfonctionnements actuels dont on parle dans la presse : une masse d'appels encore plus importante rendra plus difficile l'identification et le traitement des urgences vitales.

2. Soutenir une régulation libérale au niveau organisationnel et financier.
3. Valoriser les tarifs de garde qui n'ont pas changé depuis 2002.
4. Valoriser les tarifs des soins non programmés effectués en cabinet médical, tout particulièrement s'ils sont issus d'un système de régulation, y compris par la défiscalisation.
5. Soutenir les initiatives territoriales qui émergent, via notamment de nouvelles plateformes numériques (applications mobiles, etc.).

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.